

Human Resources Information System

M2989-6-0213

Questions and Answers:

- 1) "I have a question regarding the RFP the RCMP issued today for a new HRIS system....In annex A, requirement 6, you state that the system must not be a cloud based system. Can you please explain why this requirement exists. The HR industry is quickly moving towards cloud for most if not all HR requirements. Why would the RCMP not consider all the benefits that a cloud based system would provide?"

Response: Due to the sensitive nature of the data, the data must remain on premise. The use of a cloud-based solution increases the chance of data being accessed or compromised by an external entity. Thus, we have to acquire a premise-based system.

- 2) "Do you require a solution that supports both official languages, our solution is English only."

Response: The requirement is purchased for and utilized by the Organized Crime Agency of BC, a provincial agency. A bilingual HRIS system is not required.

- 3) the Government of Canada has a government wide license for Oracle PeopleSoft HR software that was purchased in 2015 and the RCMP can use at no additional cost. The contract number is EP466-132616/001/XL and the Contracting Authority is Phil Sanford, A/Supply Team Leader at PSPC (formerly PWGSC).

Response: The requirement is purchased for and utilized by the Organized Crime Agency of BC, a provincial agency. The acquired system does not serve part of the existing RCMP system at the federal department. The Organized Crime Agency requires an on-premise standalone system that is SQL based, compatible with their standalone server, as well as compatible to the existing Microsoft Dynamics Payroll System.

Because the RCMP is managing this procurement process for the Organized Crime Agency of BC, the RCMP has submitted this requirement for PSPC and Treasury Board's review and approval prior to open solicitation.

Système d'information sur les ressources humaines M2989-6-0213

Questions et réponses

- 1) « J'ai une question concernant la DP que la GRC a publiée aujourd'hui pour le nouveau SIRH. Dans l'annexe A, sous l'article 6, vous précisez que le système ne doit pas être dématérialisé. Pouvez-vous expliquer pourquoi cette exigence existe? L'industrie des RH se dirige rapidement vers l'utilisation de systèmes en nuage pour la plupart de leurs besoins, ou pour tous leurs besoins. Pourquoi la GRC ne veut-elle pas prendre en compte tous les avantages liés à l'utilisation d'un système dématérialisé? »

Réponse : En raison de la nature délicate des données, les données doivent rester sur les lieux. Le recours à une solution dématérialisée accroît les chances qu'une entité externe accède aux données ou les compromette. C'est pourquoi nous devons obtenir un système se trouvant sur place.

- 2) « Avez-vous besoin d'une solution qui est compatible dans les deux langues officielles? Notre solution est en anglais seulement. »

Réponse : Le système sera acheté et utilisé par le Bureau de lutte contre le crime organisé de la Colombie-Britannique, soit un organisme provincial. Il n'est pas nécessaire de fournir un SIRH bilingue.

- 3) Le gouvernement du Canada possède une licence pangouvernementale pour le système de gestion des RH Oracle/PeopleSoft acheté en 2015. La GRC peut s'en servir gratuitement. Le numéro du marché est le EP466-132616/001/XL et l'autorité contractante est Phil Sanford, chef d'équipe d'approvisionnement par intérim à SPAC (auparavant TPSGC).

Réponse : Le système sera acheté et utilisé par le Bureau de lutte contre le crime organisé de la Colombie-Britannique, soit un organisme provincial. Le système acquis n'est pas utilisé avec une partie du système existant de la GRC à l'échelle fédérale. Le Bureau de lutte contre le crime organisé a besoin d'un système unique sur place basé sur un serveur SQL et compatible avec son serveur autonome et le système de paie actuel Microsoft Dynamics.

Puisque la GRC gère ce processus d'approvisionnement pour le Bureau de lutte contre le crime organisé de la Colombie-Britannique, la GRC a soumis ce besoin à SPAC et au Conseil du Trésor aux fins d'examen et d'approbation avant de publier l'invitation.

